

Rapport sur les travaux de la mission de l'École française à Amathonte en 1985

Citer ce document / Cite this document :

Rapport sur les travaux de la mission de l'École française à Amathonte en 1985. In: Bulletin de correspondance hellénique. Volume 110, livraison 2, 1986. pp. 881-907;

https://www.persee.fr/doc/bch_0007-4217_1986_num_110_2_6803

Fichier pdf généré le 18/08/2020

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE A AMATHONTE DE CHYPRE EN 1985

1. — Mission cofinancée par le Ministère des relations Extérieures : fouilles de l'acropole

par A. HERMARY, M. SCHMID, A. PRALONG, J.-M. SAULNIER

Introduction.

La huitième campagne de fouilles au sommet de l'acropole d'Amathonte a eu lieu du 16 septembre au 11 octobre 1985. Elle a été principalement consacrée à la suite de l'exploration de la basilique paléochrétienne ; seuls quelques sondages ont été faits dans le sanctuaire païen. L'étude du matériel a notablement progressé : Fabienne Burkhalter et Javier Arce ont achevé le catalogue de la céramique hellénistique et romaine ancienne (présenté dans un prochain fascicule du *BCH*), tandis qu'Anne Queyrel est sur le point de terminer celui des figurines en terre cuite d'époque hellénistique et que May Touma a entrepris l'étude de la céramique romaine tardive et paléochrétienne (III^e-VII^e s. ap. J.-C.).

Grâce à l'intervention de l'Ambassade de France à Nicosie, et spécialement de M. Duverger, Directeur du Centre culturel, un hélicoptère de la Marine Nationale a été mis à la disposition des missions archéologiques françaises à Chypre, ce qui a permis à Philippe Collet de prendre un ensemble de photographies aériennes du site d'Amathonte : nous reproduisons ici une vue de l'acropole (**fig. 1**) et du chantier en cours de fouilles (**fig. 2**), qui sera plus facilement lisible grâce au plan établi par Martin Schmid (**fig. 3**).

A) Le sanctuaire d'Aphrodite (A. HERMARY, M. SCHMID).

Les sondages de 1985 ont apporté quelques informations sur les états préromains du sanctuaire. On a ainsi trouvé, dans le carré MW 267, entre la façade du temple et les fondations du grand mur chrétien, la suite de l'alignement de blocs troués en partie mis au jour en 1977 (**fig. 4**) : qu'il s'agisse de bases de stèles ou de la fondation d'une clôture, c'est un dispositif dont il ne semble pas exister d'équivalent à Chypre, et le niveau auquel il se situe (83, 86-83, 87, c'est-à-dire plus d'un mètre au-dessous du dallage du temple romain) indique qu'il appartient à un état ancien du sanctuaire.

On commence, d'autre part, à avoir une meilleure idée de la structure du sanctuaire à l'époque hellénistique ou, plus précisément, avant la construction du temple monumental : bien que les retours du mur conservé entre les carrés MS 262 et MV 264-265 n'aient pas encore été localisés, il apparaît que l'essentiel des bâtiments sacrés se trouvait au Nord de ce mur¹ ; un nettoyage très limité en MU-MV 263-264 a d'ailleurs permis de mettre au jour, en MV 264 Nord, un sol en plâtre (niveau 85,07) qui est certainement celui du dernier état d'occupation de l'intérieur du temenos, avant la construction du grand temple. Parmi les éléments archi-

(1) C'est ce qu'indiquait déjà la position des deux grands vases et des escaliers latéraux à l'entrée du sanctuaire ; Jacques Foucart a retrouvé et publié les croquis de Duthoit qui montrent les vases l'un à côté de l'autre en 1865 : Centre d'Études chypriotes, *Cahier 4* (1985), pl. 4.



Fig. 1. — Vue aérienne de l'acropole d'Amathonte. Photo EFA (Ph. Collet).

tecturaux qui appartiennent à l'époque hellénistique il faut mentionner un chapiteau dorique recomposé par M. Schmid (**fig. 5**) dont les fragments étaient mêlés à ceux des blocs d'entablement du temple tombés du côté Ouest : des constructions antérieures à l'époque impériale avaient donc été préservées dans cette zone jusqu'au iv^e s. ap. J.-C.

Le travail d'inventaire et de recollage des fragments architecturaux du temple romain se poursuit. La fouille du carré MW 267 a permis la découverte, dans les fondations du grand mur chrétien, du bloc de corniche de l'angle Sud-Est, décoré d'une palmette en relief (**fig. 6**) ; un fragment de la corniche de l'angle Sud-Ouest avait été trouvé en 1981². Plus à l'Est, en MX 266, on a retiré des mêmes fondations les fragments d'un très

(2) *BCH* 106 (1982), p. 747 fig. 3.



Fig. 2. — Vue aérienne du chantier du sanctuaire d'Aphrodite et de l'ensemble paléochrétien.
Photo EFA (Ph. Collet).

gros bloc que l'on croyait être une base de colonne : il s'agit en réalité d'un des grands chapiteaux nabatéens qui couronnaient les colonnes de la façade du temple (fig. 8-9). Un autre chapiteau nabatéen, qui appartenait à un pilastre engagé dans le long côté Nord, a été partiellement complété par M. Schmid et prend maintenant une allure un peu plus suggestive (fig. 7). Enfin, les rares fragments de tuiles inscrites ont été étudiés par A. Hermary : ils portent, gravés avant cuisson, des noms d'artisans au génitif, parmi lesquels un certain Orphikos, anthroponyme jusqu'ici inconnu³.

(3) Nous remercions Olivier Masson pour cette information.



Fig. 4. — Alignement de blocs troués en MW-MX 267.



Fig. 5. — Chapiteau dorique hellénistique.

L'abside latérale Sud (**fig. 11**), légèrement surélevée par rapport à la nef (8 cm), présente le plan le plus complet : d'une largeur de 2,1 m à la corde et d'une profondeur de 1,5 m, elle est semi-circulaire à l'intérieur et hémihexagonale à l'extérieur suivant une habitude bien attestée à Chypre. A l'inverse, l'extérieur de l'abside Nord ne se lit qu'en négatif sur le rocher qui affleure à cet endroit, le demi-cercle intérieur, taillé dans le rocher, étant bien conservé. De mêmes dimensions que la précédente, cette abside est elle aussi en légère surélévation (**fig. 12**). De rares éléments d'un pavement en opus sectile étaient en place dans l'abside Nord, très peu dans l'abside Sud.

Dans l'une et l'autre de ces absides, une petite structure grossièrement maçonnée très détériorée, adossée au mur de l'abside, fait face à la nef. Au Sud (**fig. 13**), la construction a 0,72 m de profondeur, 0,45 m de largeur, et n'est conservée que sur 0,15 m de hauteur. L'édicule Nord (0,55 m de profondeur, 0,66 m de largeur et 0,46 m de hauteur) est construit à l'aide de trois petites dalles : l'une constitue un soubassement, les deux autres sont placées verticalement à gauche et à droite ; entre ces dalles se trouve un bourrage cimenté grossier. Il faut noter que ces structures se trouvent posées sur l'opus sectile et constituent donc très probablement un aménagement postérieur.

L'abside centrale, large de 4,8 m et profonde de 2,7 m, dont seule une assise (d'une hauteur de 0,20 m) reste aujourd'hui visible, présente le même aspect (**fig. 14**), le mur extérieur, de plan grossièrement pentagonal⁷, étant bien conservé. Elle est occupée par un synthronon, sans doute à trois degrés, sans couloir annulaire contre l'abside (kyklion)⁸, dont les pierres bien appareillées étaient posées sur un épais mortier de pierres et de ciment qui constituait un bourrage entre les marches et le mur absidal. Au bas du synthronon, une marche centrale, haute de 0,18 m, maçonnée contre le mur, faisait face à la nef. A l'intérieur du demi-cercle légèrement outre-passé, subsistait en partie un pavement d'opus sectile aux motifs très semblables, comme dans les absides latérales, à l'un des types mis au jour en 1984 dans la nef centrale. Le matériau est ici composé uniquement de marbre bleuté.

(7) Cf. Amathonte A, Cathédrale de Kourion, Lamboussa, Kato Paphos, Salamine.

(8) Exemples contraires à Saint-Georges de Peyia, Saint-Épiphane de Salamine, Soloi.



Fig. 6. — Corniche de l'angle Sud-Est du temple, remployée dans un mur chrétien.



Fig. 7. — Chapiteau de pilastre nabatéen posé sur la crépis du temple.

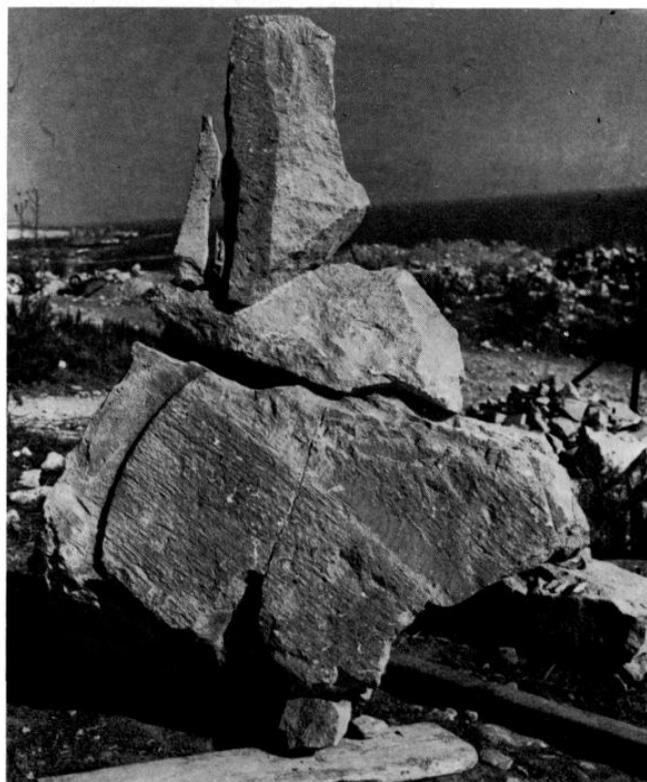


Fig. 8-9. — Chapiteau nabatéen fragmentaire.



Fig. 10. — Vue aérienne de la basilique.

Le dégagement de l'ensemble des absides a par ailleurs mis en relief la profondeur de l'avancée du bema dans la nef centrale (4 m hors abside), conformément à un plan fréquemment attesté à Chypre⁹. A la hauteur du bema, dans la nef latérale Sud, un opus sectile semblable à celui de la nef centrale¹⁰ est en partie conservé à l'Est ; de nombreux éléments en ont été pillés vers l'Ouest, mais se lisent encore parfaitement en négatif sur le sol (fig. 15) ; les carreaux de marbre étaient placés sur un ciment bien régulier. A l'Est de la nef latérale Nord a été utilisé un pavement de « marbre de Chypre » (gypse), dissymétrie frappante avec l'autre nef latérale (fig. 16).

(9) Cf. Amathonte A, Ayia Trias, Kourion, Peyia, Kampanopetra.

(10) Cf. BCH 109 (1985), p. 981, fig. 24.



Fig. 11. — Abside Sud.

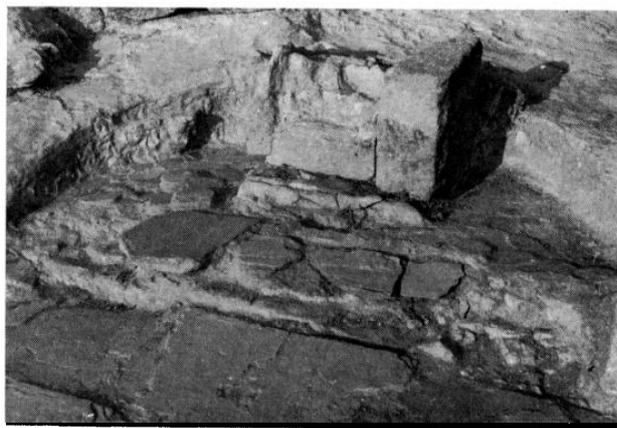


Fig. 12. — Abside Nord.

Fig. 13. — Édicule de l'abside Sud. →





Fig. 14. — Abside centrale.



Fig. 16. — Nef Nord, extrémité Est.

← Fig. 15. — Traces de l'opus sectile de la nef Sud.

Le stylobate sur lequel prenaient place les éléments de la clôture de la nef centrale a été partiellement retrouvé. Il est situé au milieu du quatrième entrecolonnement en partant de l'Ouest. Il ne reste rien des passages du bema aux différentes nefs. Dans le bema, un radier, support habituel des pavements de « marbre de Chypre », se trouvait recouvert par une épaisse couche très blanche de gypse décomposé, mais l'implantation des placages muraux et de l'opus sectile de l'abside centrale semble s'être effectuée à des niveaux irréguliers. Une grande dalle rectangulaire de marbre vert très ligneux (1,5 m sur 0,50 m), placée longitudinalement,

légèrement en avant de la corde de l'abside, est symétrique par rapport à l'axe de celle-ci. Elle est précédée à l'Ouest par des fragments de brèche rouge alignés. La grande qualité de l'un et l'autre de ces matériaux et leur emplacement peuvent faire penser à un élément de support de la table d'autel.

Peu d'éléments ornementaux ont été retrouvés : pour l'essentiel, des fragments de placage de marbre blanc ou veiné de bleu (souvent encore en place) sans mouluration inférieure ; dans les absides, de très nombreuses tesselles de mosaïques de verre, qui témoignent de la richesse du décor sans malheureusement laisser aucunement espérer une restitution d'ensemble du motif (seules quelques tesselles sont demeurées soudées les unes aux autres par du ciment, et par petits nombres). De la même façon qu'aucun reste de l'élévation de l'ambon n'avait été repéré dans la nef centrale, tout vestige de l'autel autre que son éventuel emplacement a disparu.

Signalons, pour en terminer avec le chevet de l'église, que les constructions se prolongent à l'Est des absides : un mur d'axe semblable⁽¹¹⁾ au mur extérieur de la nef latérale Sud semble posé contre l'extrémité Sud du mur de l'abside Sud (**fig. 17**) et met en évidence la continuation du bâtiment à l'Est de l'annexe Sud précédemment dégagée (carrés MX-MY 26⁽¹²⁾⁽¹³⁾). Un mur grossièrement Nord-Ouest-Sud-Est aboutit à l'abside centrale nettement sous le niveau du sol et ne correspond à aucune fonction actuellement compréhensible.

Au Nord du bâtiment s'étendent sur toute la longueur de la basilique deux annexes : la première (**fig. 18**) constitue la limite nord du plan original du monument, comme en témoigne la facture du mur Nord de cette pièce : des blocs de calcaire du temple coupés en deux et retaillés sont employés avec un mince blocage central en un bel appareillage que l'on retrouve notamment dans la construction du mur Sud de la nef latérale Sud.

Deux pièces séparées par un double mur Nord-Sud très dégradé, enduit sur ses deux faces, composent cette première annexe. A l'Ouest, une salle (6,3 m de long, 3,4 m de large), communiquant à son extrémité Ouest avec la nef latérale Nord par une entrée de 1,3 m de large pourvue d'une marche (**fig. 19**), est entourée sur les quatre côtés d'une banquette maçonnée.

On peut distinguer ici deux techniques de construction : à l'Ouest et au Nord, une banquette continue (0,50 m de hauteur et une profondeur de 0,50 à 0,56 m) est constituée d'un bourrage meuble de petites pierres, de blocs et de terre, avec un parement fait de pierres assez régulièrement alignées ; une couche d'enduit souvent bien conservée à l'Ouest couvre horizontalement et verticalement cette banquette⁽¹⁴⁾. A l'Est et au Sud, sur 0,40 m de hauteur et 0,44 m de profondeur moyenne, des blocs plus importants sont parfois renforcés par des cales de gypse ; il y a peu de terre ici, mais il faut signaler un emploi dispersé de tuiles (**fig. 20**). Les parements sont de faible qualité : verticalement, on a un ciment assez grossier, mal conservé ; horizontalement, le revêtement consiste en dalles de « marbre de chypre » mal jointives très délitées aujourd'hui. Enfin, à l'extrémité Est de la banquette méridionale, un dispositif ménageait une légère surélévation de 20° du revêtement de l'Ouest vers l'Est (dénivellation de 0,10 m pour une longueur de 0,30 m)⁽¹⁵⁾ (**fig. 21**).

L'ensemble du pavement de la pièce est lui aussi constitué de dalles de « marbre de Chypre » rectangulaires, alternativement placées de l'Ouest vers l'Est en rangées successives dans le sens de la longueur et de la hauteur.

La banquette Est et le mur Nord-Sud de cette première pièce sont pourvus d'une ouverture — marche ou niche — surélevée, légèrement désaxée vers le Sud (**fig. 22**), large d'1,4 m, qui conduit à une seconde salle (**fig. 23**) légèrement plus grande (6,8 m sur 3,4 m), dallée selon le même principe et avec le même matériau, et enduite sur les murs ; de nombreuses traces subsistent sur une bonne hauteur — 0,30 à 0,60 m — (**fig. 24**).

Cette annexe se termine à l'Est par un pavement et une abside en surélévation marquée (0,20 m) par rapport au sol de la seconde salle (**fig. 25**).

(11) Mais non identique, ce qui ne manque pas de poser problème : s'agit-il d'états plus tardifs ? de remaniements ?

(12) Cf. *BCH* 109 (1985), p. 980.

(13) Cf. *BCH* 109, *loc. cit.*

(14) Notons qu'un pillage sans doute récent a profondément endommagé cette banquette dans l'angle Nord-Ouest de la pièce.

(15) Ce dispositif est attesté à Kourion et Soloi.

Fig. 17. — Départ de mur
à l'Est de la nef Sud.

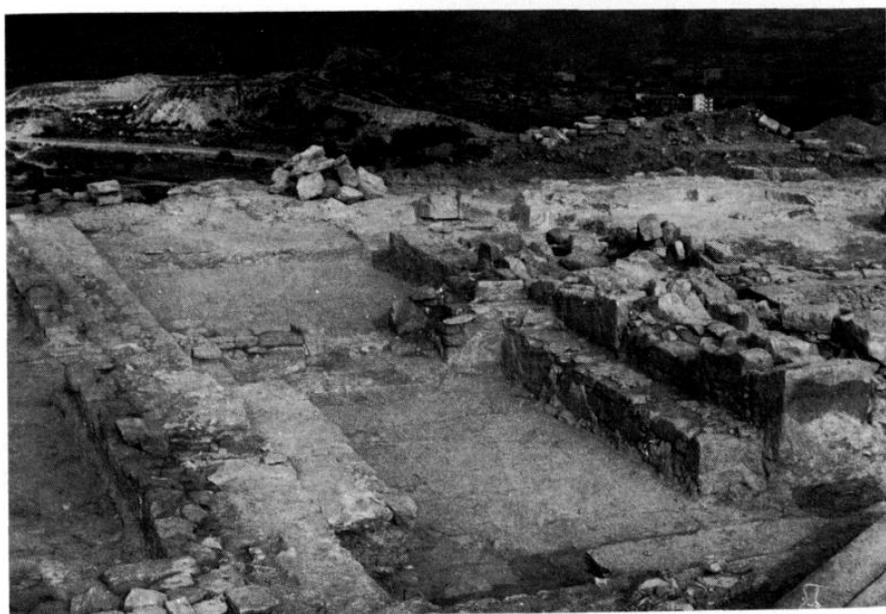


Fig. 18. — Première annexe
← Nord.

Fig. 19. — Entrée Ouest de
la première annexe Nord.





Fig. 20. — Première salle de la première annexe Nord banquette Sud.



Fig. 21. — Banquette Sud surélévation à l'Est. --

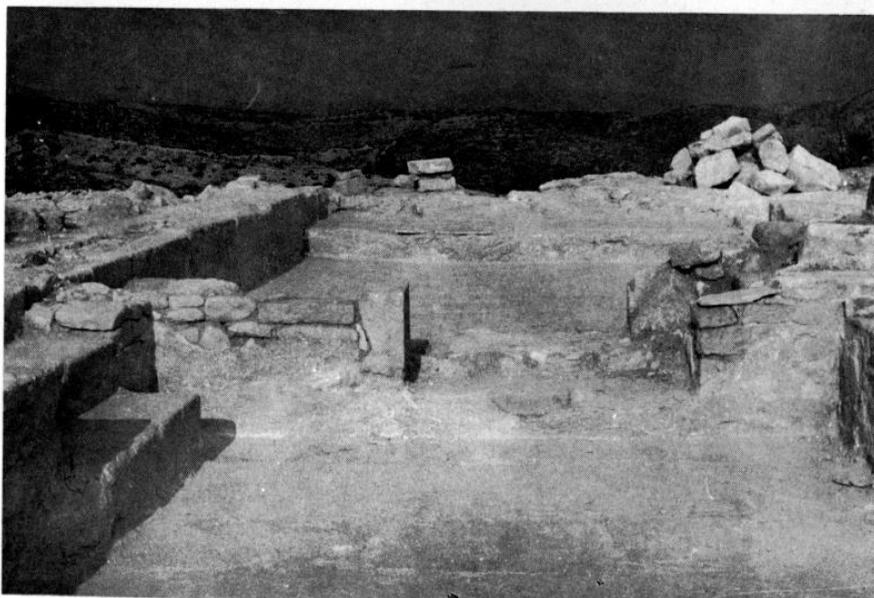


Fig. 22. — Première annexe Nord : passage vers la deuxième salle.



Fig. 23. — Première annexe Nord : deuxième salle.

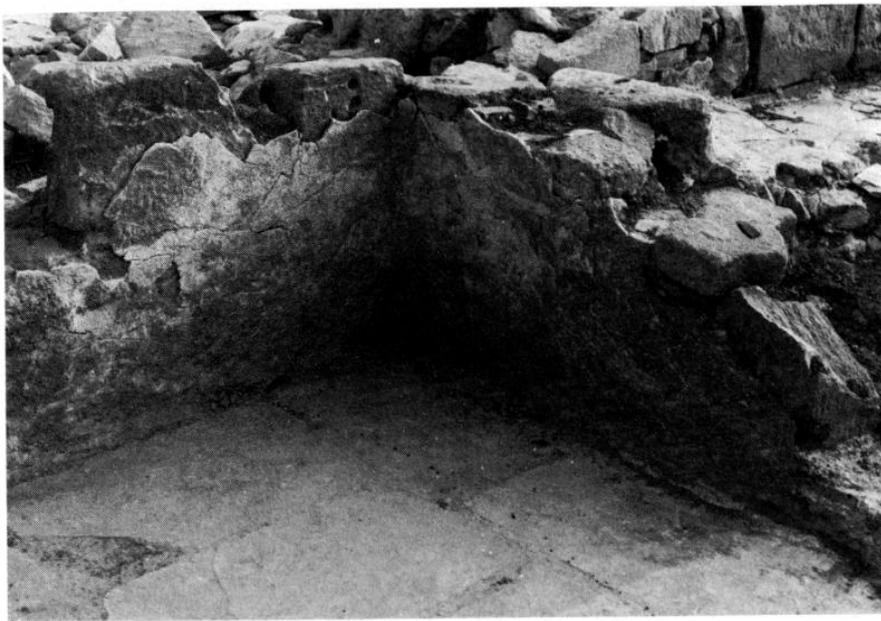


Fig. 24. — Deuxième salle : restes d'enduit.

L'abside (largeur intérieure : 1,8 m, profondeur : 1,1 m), dont le mur a complètement disparu, se lit très clairement en négatif sur le rocher (**fig. 26**) ; un cercle (0,99 m de diamètre) s'avancant au-delà de la corde de l'abside est aménagé en son centre et entouré, dans la conque de l'abside, d'un pavement parfaitement conservé, composé de divers matériaux employés : marbre noir, schiste vert et chapiteaux de placage à décor en champlevé avec feuilles d'acanthé épineuse (**fig. 27**), dont le dessin se retrouve à Paphos et Kourion notamment¹⁶ ; peut-être s'agit-il de l'emplacement d'un pied de table d'autel.

(16) Le remploi de plaques à décor en champlevé, très fréquent à Chypre et en Syrie, est attesté tout récemment à Qal'at Sem'an dans le dallage de la chapelle du couvent (information aimablement communiquée par J.-P. Sodini).



Fig. 25. — Deuxième salle, extrémité Est : pavement et abside.



Fig. 26. — Deuxième salle : abside. ->



Fig. 27. — Abside : chapiteau de placage remployé.



Fig. 28. — Pavement : plaque en champlévé.

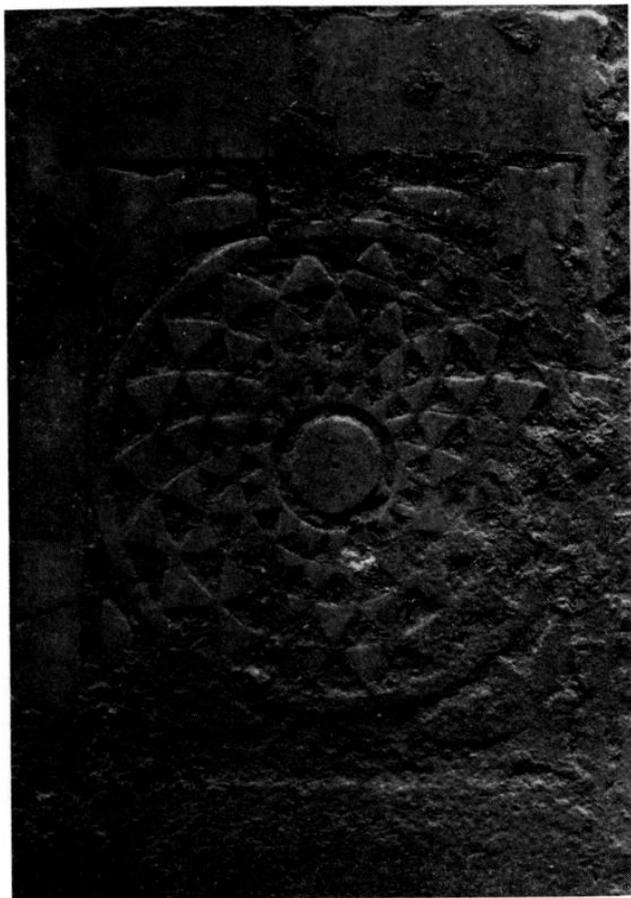


Fig. 29. — Pavement : plaque en champlévé.



Fig. 30. — Pavement : plaque en champlévé.

Devant l'abside, à la même hauteur qu'elle, un beau pavement d'opus sectile, totalement en marbre¹⁷ (largeur : 3,33 m, profondeur : 1,45 m) est divisé en deux panneaux de composition identique (même motif dans la nef centrale), séparés par une bande centrale de trois petites plaques sculptées en champlévé portant un même motif géométrique (**fig. 28**) et bordés à l'Ouest, au Nord et au Sud d'un bandeau de carreaux de marbre et à l'Est par des plaques en champlévé à motifs rayonnants (**fig. 29 et 30**)¹⁸.

Ce pavement est aligné sur l'extrémité Nord de l'ouverture (0,9 m de large) qui fait communiquer cette salle avec la nef latérale Nord (**fig. 31**). Dans ce passage ont été retrouvés trois fragments de colonnettes, deux d'entre elles permettant la reconstitution d'une colonnette entière. Il faut donc penser ici soit à des colonnes de ciborium, soit à des colonnes de galerie. L'absence actuelle d'indice autre de la présence d'un étage et la proximité des colonnes et du bema conduisent provisoirement à préférer l'hypothèse de colonnes appartenant à un aménagement liturgique.

La première de ces deux salles (Ouest) permet par un escalier de trois marches (**fig. 32**), large de 1,3 m, intégré dans la banquette Nord et situé à 0,4 m de la banquette Est, de pénétrer au Nord dans une grande pièce (**fig. 33**) de longueur semblable à celle des nefs de la basilique (environ 12,5 m, largeur : 2,6 m), qui n'appartient pas au plan primitif de l'église, comme le prouve la technique de construction des murs, très différente de celle notée précédemment (emploi de blocs du temple) : on a ici utilisé des pierres petites ou moyennes, non taillées, avec un blocage central très irrégulier de terre et de cailloutis.

(17) Caractéristique semblable à celle des autres absides, et contrairement au pavement des nefs centrale et latérale Sud, où le marbre alterne avec un calcaire jaunâtre.

(18) Seules deux plaques ont été conservées.



Fig. 31. — Première annexe Nord : entrée Est.



Fig. 32. — Escalier menant à la deuxième annexe Nord.



Fig. 33. — Deuxième annexe Nord.



Fig. 34. — Deuxième annexe Nord : extrémité Est.



Fig. 35. — Puits en MV 261.

L'extrémité orientale de cette salle a disparu par effondrement dans le ravin ; un mur de retour (**fig. 34**), conservé sur 0,6 m, borne la pièce à l'Est ; il est situé sous le niveau du sol et ne permet pas de déterminer sûrement le mode de clôture de la pièce. Ici encore, sous une grande abondance de tuiles cassées, on a mis au jour un sol de « marbre de Chypre », qui n'est convenablement demeuré en place que dans la moitié Ouest de la salle¹⁹, cependant que dans la partie Est n'est conservé qu'un beau radier de fondation de galets joints avec de la terre.

(19) Sur laquelle s'est implanté un foyer tardif.



Fig. 36. — Canalisation en MV 262.

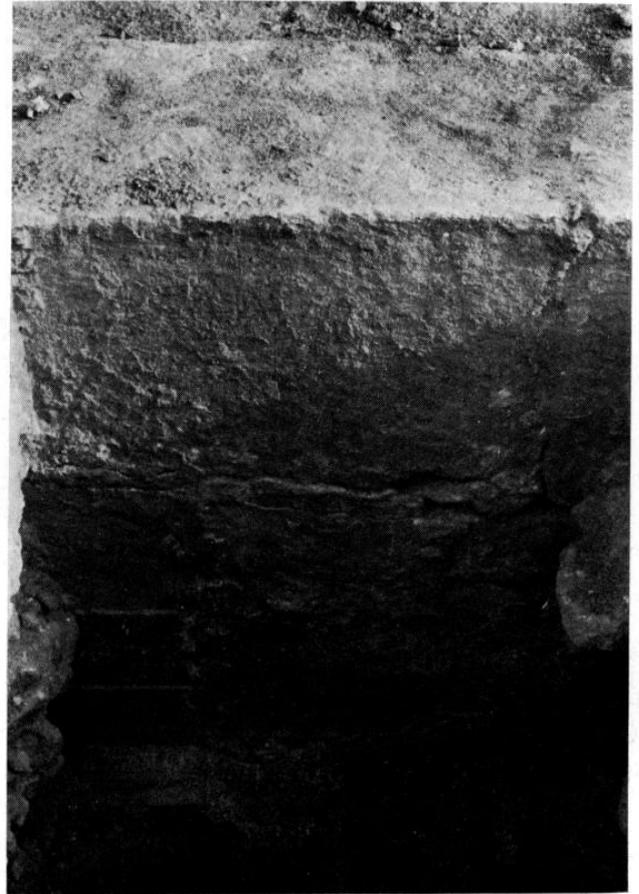


Fig. 37. — Stylobate Sud de la nef centrale : remploi de blocs du temple.

Les deux grands côtés de la salle sont constitués d'un double mur qui n'est visible que sur une très faible hauteur : au Sud, on a accolé au mur extérieur du plan primitif de la basilique un mur — ou une banquette — de faible épaisseur (0,3 m ; hauteur maximale conservée : 0,35 m), sur lequel quelques traces d'enduit subsistent, tandis qu'au Nord on trouve comme mur extérieur le prolongement du grand mur Ouest-Est déjà dégagé en MQ 261 et 260, et MR 260 par des fouilles antérieures²⁰, qui représentait la limite Nord du portique de l'atrium, ce mur étant lui aussi doublé sur sa face Sud par un « mur » intérieur, plus épais de ce côté (0,4 m). A l'Ouest, la salle est fermée par un double « mur » légèrement désaxé vers l'Ouest par rapport au mur Ouest des nefs de la basilique ; le muret intérieur est de même facture (petites pierres et aspect très peu soigné) que les autres « murs » intérieurs. Peut-être s'agit-il de banquettes, mais la faible hauteur conservée interdit toute conclusion assurée.

Par ailleurs, la pièce a conservé deux types d'enduit, à la base des « murs » intérieurs Nord, Ouest et Sud : un enduit très dur et à forte charge de ciment, de teinte rougeâtre, est posé de manière à dissimuler l'angle formé par la jonction du mur et du sol. Ce camouflage du bas du mur prend le plus souvent une forme arrondie (hauteur : 0,10 m), tandis que la partie supérieure présente un enduit de teinte jaunâtre avec fragments de paille, qui n'est attesté que tardivement à Chypre²¹.

Le mur extérieur Ouest de cette annexe se prolonge au Nord du grand mur Ouest-Est (carré MT 258) par un mur qui rejoint dans la berme MT 257-258 un mur perpendiculaire à lui (parallèle au grand mur Ouest-

(20) Cf. BCH 105 (1981), p. 1025-1030.

(21) Renseignement aimablement donné par M. A. Papageorghiou, que nous remercions chaleureusement.

Est) et dont l'axe est nettement infléchi vers l'Est. La continuation des bâtiments chrétiens au Nord comme à l'Ouest est donc confirmée.

Peu de matériel important dans cette seconde annexe, sinon une grande abondance de verre (récipients : lampes, vases ; vitres) à l'ouest et de tesselles de mosaïques en verre à l'est.

Il a d'autre part été procédé à deux vérifications dans des secteurs fouillés en 1984 :

— Au Sud de MV 261, sous le niveau du sol de l'annexe Sud de la basilique, on a commencé à vider une citerne (**fig. 35**) communiquant avec la conduite dégagée précédemment en MV 262²² (**fig. 36**), qui aboutit par un bassin de décantation à la grande canalisation qui suit les limites Ouest et Sud de l'église ; la conduite descend en pente assez régulière de la canalisation centrale à la citerne. La fouille n'a pas été poursuivie jusqu'au fond de la citerne en raison de l'importante profondeur de terre à dégager.

— Par ailleurs, au Nord de MW 261, dans l'angle Sud-Ouest de la nef centrale, un sondage a été mené jusqu'au rocher (1,10 m de profondeur) en un endroit où l'opus sectile a complètement disparu ; il a permis de constater, sous le radier de fondation de l'opus sectile, l'absence d'un état antérieur du sol et l'utilisation sur une hauteur de deux assises (1,10 m) de blocs de remploi du temple romain pour la fondation du stylobate (**fig. 37**).

2. — Le port

par Jean-Yves EMPEREUR et Colette VERLINDEN

La deuxième campagne de la fouille sous-marine du port antique d'Amathonte s'est déroulée durant huit semaines, du 2 septembre au 25 octobre 1985²³. Elle était dirigée par J.-Y. Empereur, assisté par C. Verlinden. Ont participé à cette fouille : Fr. Alabe, C. Aubert, A. Chêlé, J. Gachel, G. Raepsaet, M.-Th. Raepsaet, Chr. Van Der Mersch (archéologues) ; A. Magania (directeur de plongée) ; L. Bochaton (directeur technique) ; M. Brusson, Fr. Egéa, J.-M. Ferrand, J. Martin, J. Ramon, St. Réveillac, J.-Cl. Roubaud (plongeurs) ; Ph. Collet, J.-Cl. Hurteau (C.N.R.S.) et G. Réveillac (C.N.R.S.), photographes ; T. Koželj et N. Lappa (architectes).

Nous avons bénéficié d'une aide matérielle de la base britannique d'Acrotiri, pour l'air comprimé et les photos aériennes et d'une aide en plongeurs de la Garde nationale chypriote, pour le nettoyage des posidonies qui envahissent le port. Le C.N.R.S. nous a permis d'acquérir du matériel sous-marin et a mis en outre à notre disposition deux photographes (respectivement du Bureau d'architecture antique de Pau et du Centre Camille Jullian d'Aix-en-Provence).

Nous disposions cette année de moyens plus importants en hommes et en matériel : une vingtaine de plongeurs contre huit en 1984, deux plates-formes et six pompes. Deux couvertures photographiques aériennes furent réalisées par des hélicoptères de la marine française et de la base britannique ; les vues sous-marines furent prises grâce à un Hasselblad prêté par le Centre Camille Jullian et à une caméra vidéo.

Comme en 1984, cette campagne a été financée par l'Association pour la mise en valeur du port antique d'Amathonte et par l'École française d'Athènes. Nous remercions tout particulièrement M. Bambos Ioannou, maire d'Aghios Tychonas, pour son aide inlassable et toujours efficace.

I. Le port hellénistique.

Sept sondages ont porté sur les brise-lames, la zone de blocage intermédiaire et les blocs en boutisses de la face intérieure du môle (**fig. 38**).

Les brise-lames ont fait l'objet de deux sondages (**fig. 38** nos 5 et 6 et **fig. 39**). Il s'est avéré que les structures circulaires qui apparaissaient sur les photographies aériennes à l'angle Sud-Ouest du port²⁴ sont en réalité formées par le jeu des tapis de posidonies, ces algues marines qui ont poussé sur les blocs du brise-lames. Celui-ci

(22) *BCH* 102 (1978), p. 940-941.

(23) Pour la première campagne, cf. *BCH* 109 (1985), p. 984-989 et *Annual Report of the Department of Antiquities for the Year 1984*, p. 53-54.

(24) Cf. *BCH* 109 (1985), p. 985, fig. 33 et *infra*, fig. 2.

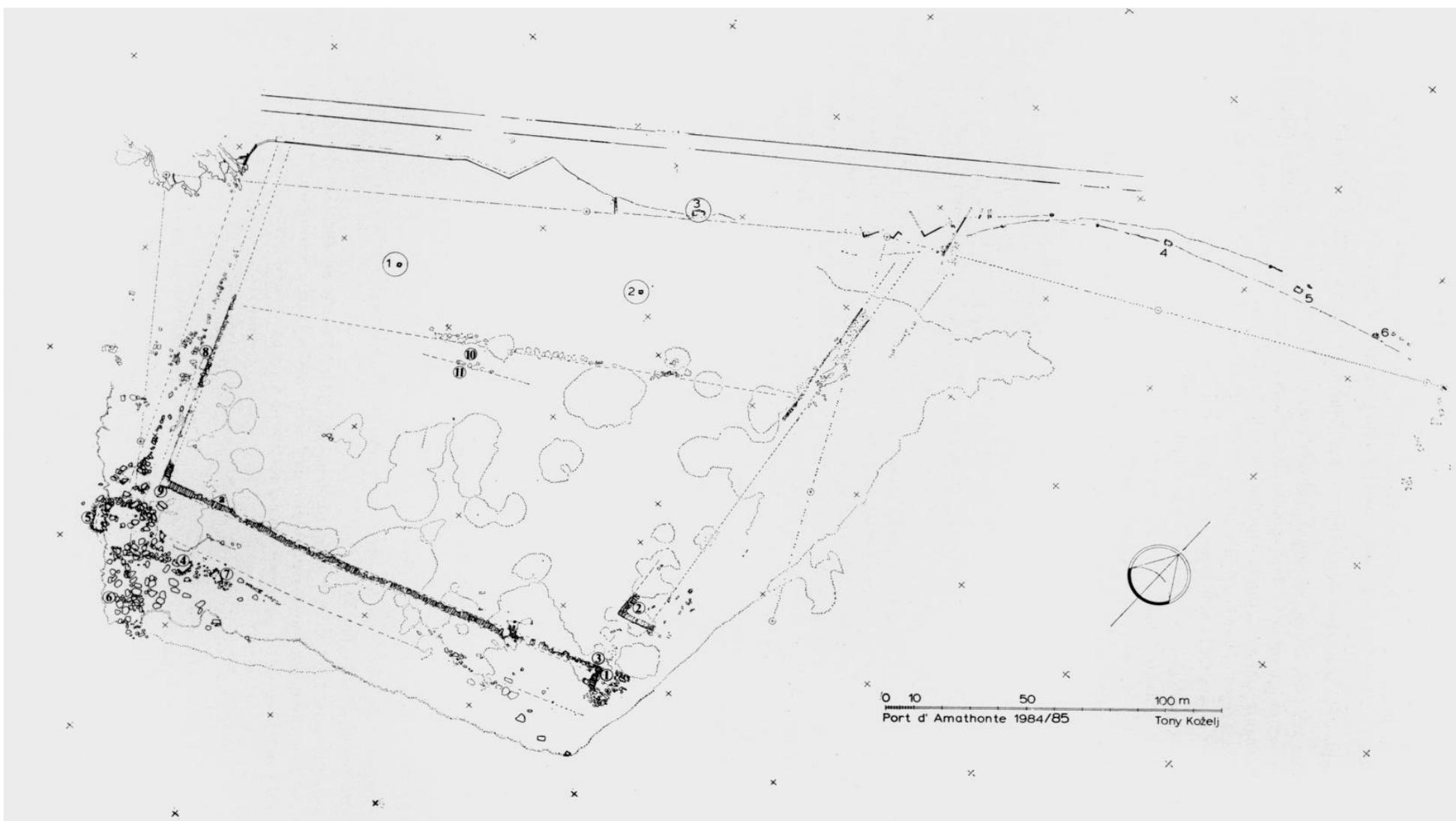


Fig. 38. — Plan du port avec indication des sondages effectués en 1985 (T. Koželj).

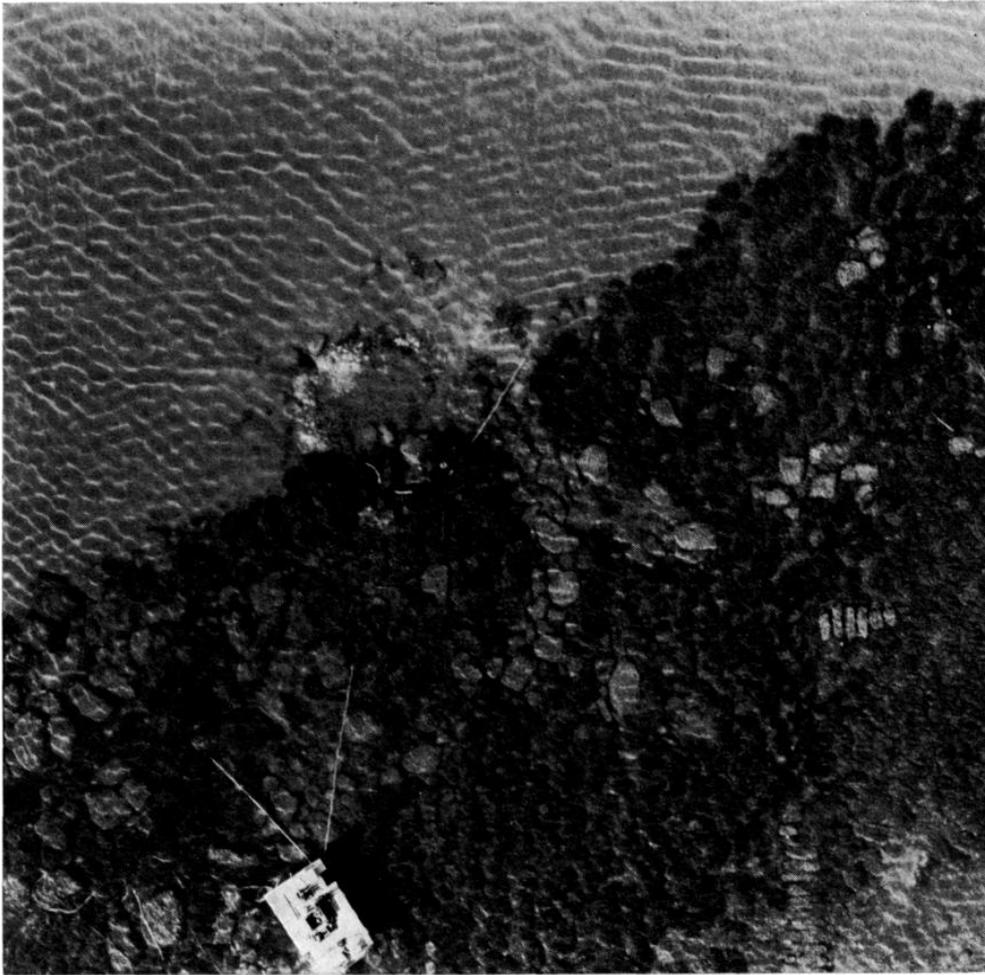


Fig. 39. — Photo aérienne du sondage 5 (photo Ph. Collet).

est constitué d'énormes blocs de calcaire local, grossièrement taillés et non appareillés ; ils n'ont pas été disposés en assises superposées mais jetés pêle-mêle, les blocs posés sur le fond étant toutefois plus réguliers, presque parallélépipédiques et disposés avec plus de soin. L'ensemble était lié par endroits par un blocage de débris de taille des carrières voisines. Le brise-lames est plus puissant du côté Ouest du port à cause des vents dominants, et tout particulièrement à l'angle Sud-Ouest, le plus menacé.

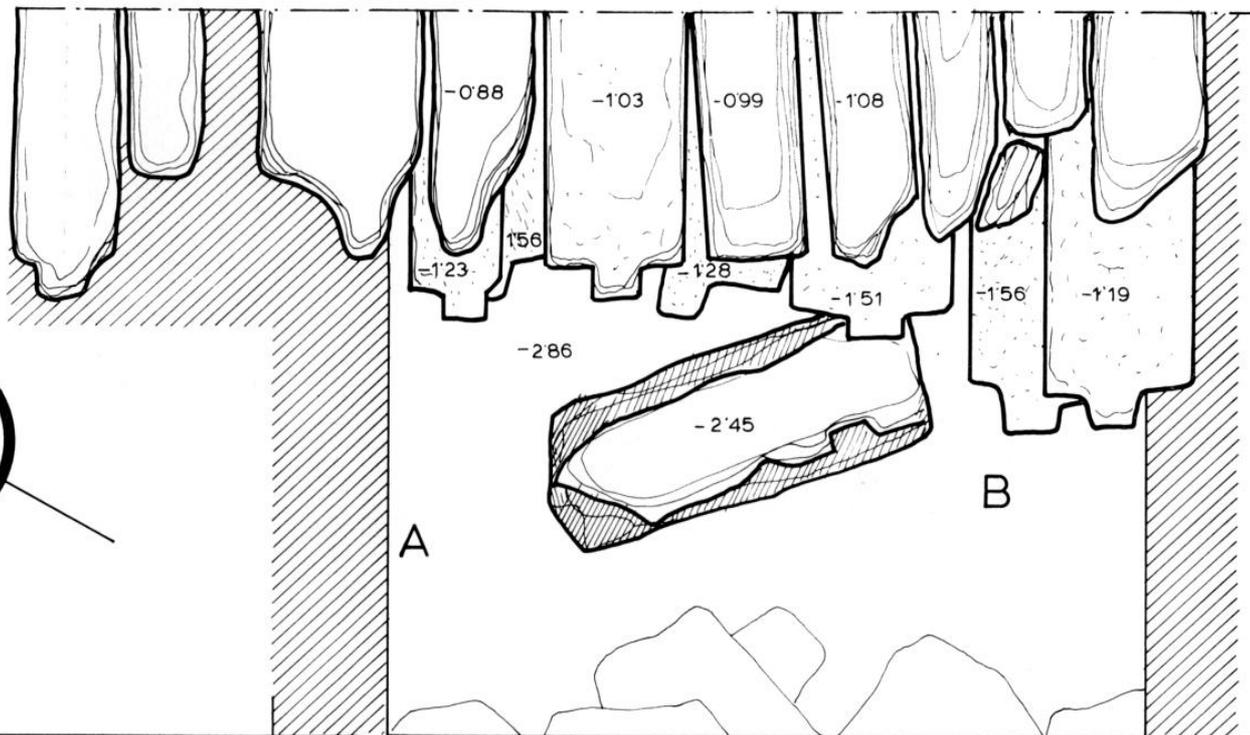
Le blocage intermédiaire situé entre le brise-lames et l'alignement des blocs appareillés qui forment la façade intérieure du môle a été examiné à trois reprises (fig. 38 n^{os} 4, 7, 8). Il est constitué de déchets de taille sur une épaisseur d'environ 1 m, sur lesquels s'est accumulée une couche de galets et de sable et parfois même de blocs tombés du brise-lames. Ces pierres taillées reposent elles-mêmes sur un lit de sable et de galets, au-dessus de la vase vierge (fig. 40). La largeur de cette zone varie considérablement : assez constante à l'Ouest comme à l'Est, elle s'accroît au Sud, surtout à l'angle Sud-Ouest.

L'alignement des blocs appareillés qui forme la façade intérieure du bassin avait été dégagé sur une longueur de 5 m le long du môle Sud en 1984⁽²⁵⁾. Trois nouvelles sections ont été mises au jour cette année, au môle Ouest (fig. 38 n^o 8) ainsi que des deux côtés de l'entrée du port (fig. 38 n^{os} 1 + 3 et 2).

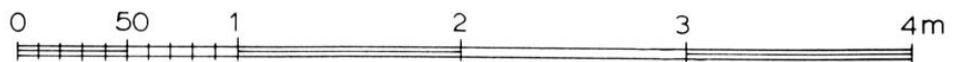
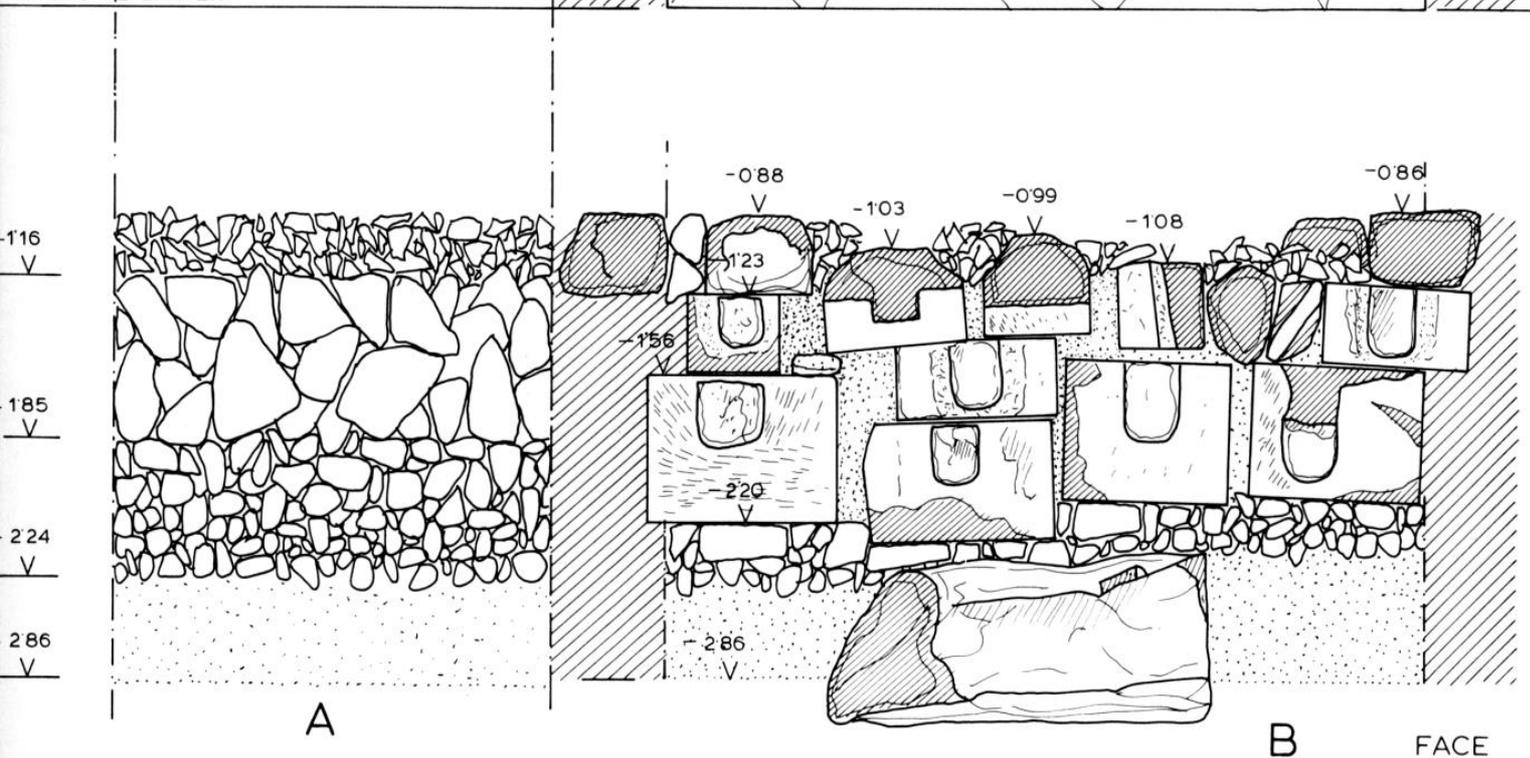
Au môle Ouest, un sondage de 4 m sur 4 m a permis de descendre le long des blocs en boutisses, dans le blocage intermédiaire, dans une zone qui devait être sèche dans l'Antiquité. Les blocs appareillés, généralement

(25) Cf. *ibid.*, p. 984 et p. 987, fig. 34 ; ce sondage, à l'encontre du sondage 8, avait été réalisé à l'intérieur du bassin.

PLAN



NIVEAU DE LA MER



PORT D'AMATHONTE 1985, sondage 8.

TONY KOŽELJ

Fig. 40. — Plan et coupes Nord et Est du sondage 8 : blocage intermédiaire et alignement des blocs en boutisses (T. Koželj).

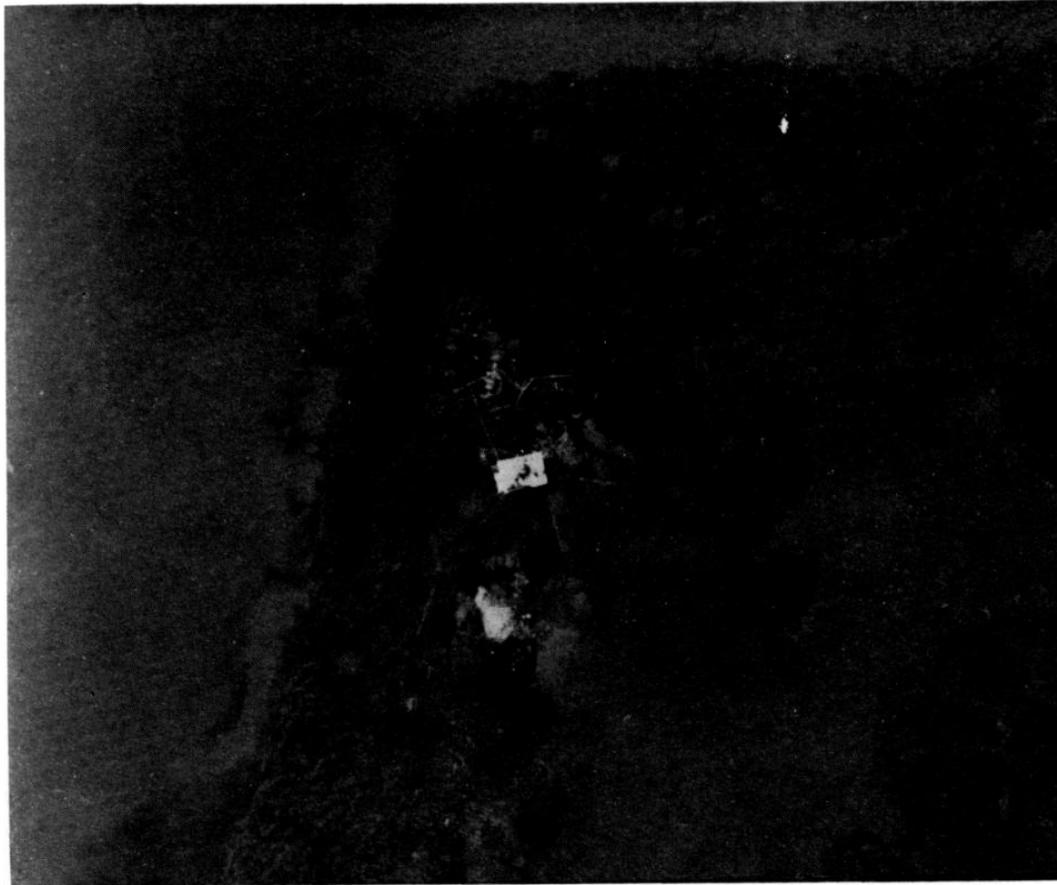


Fig. 41. — Vue aérienne de l'entrée du port ; sondages 1 + 3 et 2 (photo Ph. Collet).

munis d'un tenon de bardage, ont été posés sur le même lit de galets et de sable qui constituent la couche 3 de cette zone intermédiaire (**fig. 40**). Il reste actuellement trois assises (sans que l'on sache combien il en manque) de blocs d'une longueur d'environ 2 m et d'une épaisseur variant de 0,40 m à 0,80 m : par le nombre des assises tout comme par la taille des blocs, le môle Ouest s'avère moins puissant que celui du Sud (six assises et des blocs d'environ 3 m de long sur 0,50 m d'épaisseur). Une pierre de grandes dimensions (1,80 m × 0,60 m) fut découverte au fond de la couche de sable et de galets. Elle a été notée sur la coupe (**fig. 40**) mais elle ne semble pas appartenir aux assises du môle.

Si l'entrée représente l'un des endroits les plus intéressants du port, c'en est aussi l'un des plus complexes. Nous avons progressé dans la compréhension de l'ensemble grâce à deux sondages effectués au Nord et au Sud de la passe (**fig. 38** nos 1 + 3 et 2 et **fig. 41**). Celle-ci mesure une vingtaine de mètres de largeur mais son importance varie suivant un système de plates-formes et de bassins dont on n'a pas encore évalué l'étendue.

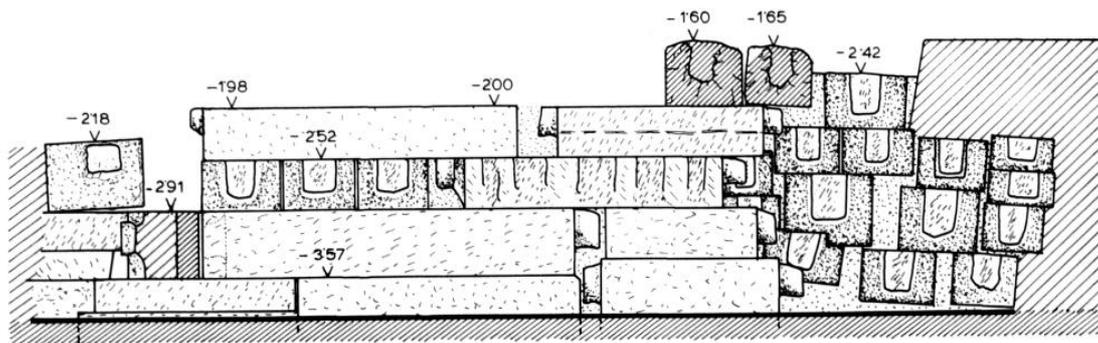
Au Nord-Ouest de la passe on a dégagé l'angle intérieur d'une plate-forme dont on ne connaît pas encore l'articulation avec le môle Est. Le côté Ouest de cette plate-forme ne se situe pas dans la prolongation de ce môle Est mais forme avec lui une parallèle légèrement décalée à l'Ouest (**fig. 38** n° 2). Le côté Sud de cette plate-forme se perd sous les posidonies vers l'Est, c'est-à-dire vers l'entrée et on ne peut encore situer son retour vers le Nord-Est. A l'intérieur de l'angle Sud-Ouest de la plate-forme on a dégagé sur une surface de 12,5 m², un blocage de débris de taille de carrières tout à fait comparable à celui du sondage 8 du môle Ouest. A l'angle, la plate-forme est bordée de sept assises d'importants blocs appareillés, toujours munis d'un fort tenon de bardage (**fig. 42**). L'angle lui-même est formé dans les assises inférieures par l'entrecroisement de blocs des deux côtés Ouest et Sud ; mais cette alternance a été abandonnée dès la troisième assise sans doute en raison des difficultés techniques dans la mise en place des blocs.

Au Sud de la passe, nous avons trouvé l'extrémité Est du môle Sud qui fait retour vers le Sud, dans l'alignement du grand môle Est au Nord de la passe (**fig. 38** nos 1 + 3). Au bout d'une dizaine de m, il semble

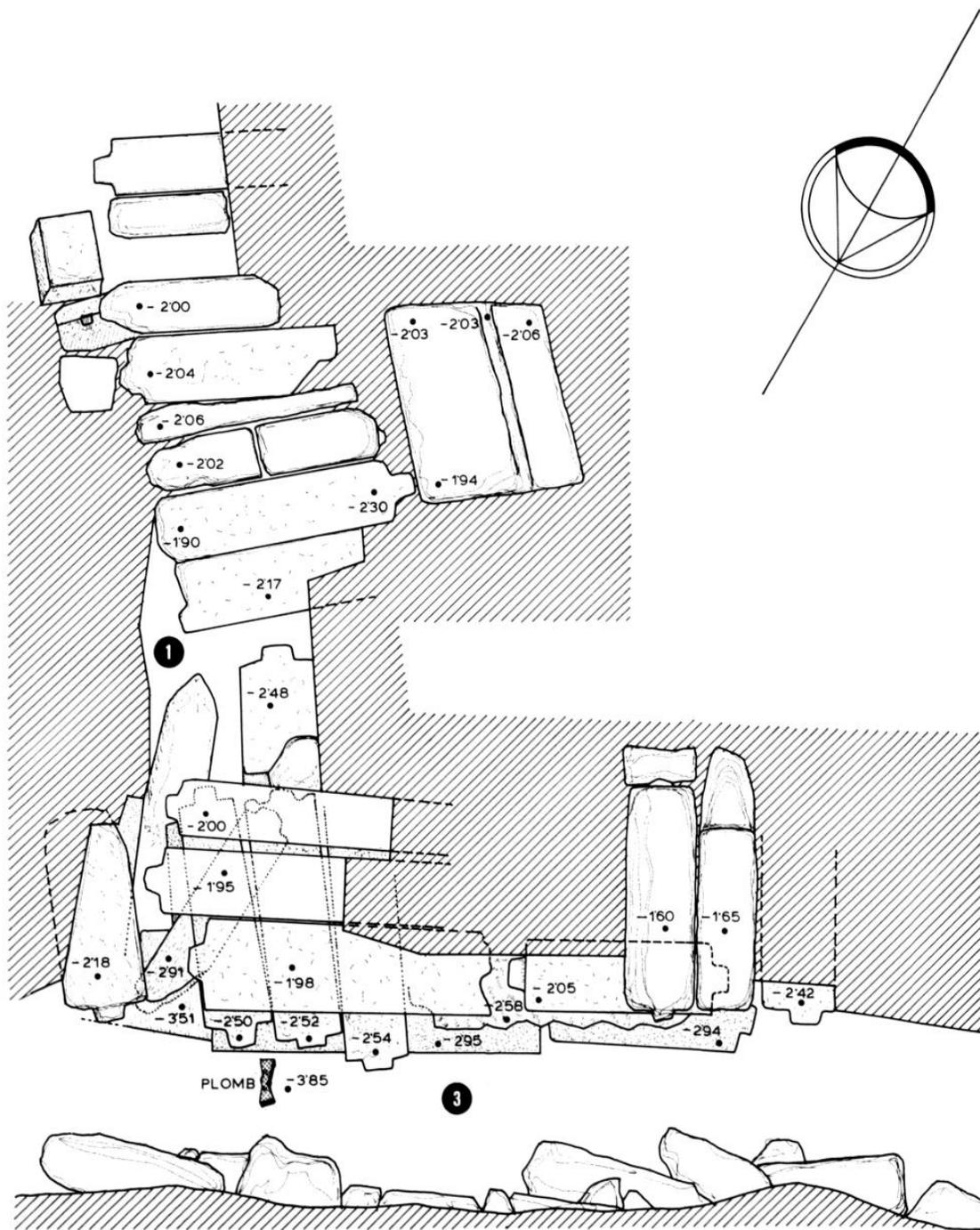


Fig. 42. — Les blocs appareillés de l'angle, sondage 2 (photo G. Réveillac).

obliquer à nouveau d'abord vers l'Est puis vers le Nord formant ainsi un petit bassin qu'il conviendra de délimiter plus exactement au cours de la prochaine campagne, après avoir éliminé le tapis de posidonies qui recouvre les pierres à cet endroit. Le sondage de 1985 a permis de descendre à l'extérieur de l'angle du môle, à l'intérieur du bassin. Après avoir dégagé nombre de pierres et de blocs provenant du môle, nous avons traversé une couche de galets (et non pas de débris de taille comme aux sondages 2 et 8 qui se trouvent à l'intérieur du môle) mêlés à de la céramique et à du sable. Les blocs taillés qui forment l'angle du môle sont entrecoisés d'une manière plus systématique que dans le sondage 2 (fig. 43). Les blocs prennent à cet endroit une taille extraordinaire : certains mesurent plus de 3,5 m de longueur et 1 m d'épaisseur. Alors que l'on n'a pas encore atteint les premières assises, on en compte six pour l'instant et l'on peut sans crainte en restituer une voire plus d'une au-dessus, comme le démontre la découverte d'un scellement de plomb en forme de double queue d'aronde : pesant plus de cinquante-quatre kilos, il appartenait à une assise scellée dont il ne reste aucune trace. A l'Est de l'angle, on note sur le plan (fig. 43) la présence de deux blocs superposés d'une manière telle qu'ils ne semblent pas être tombés du môle, sans que l'on puisse trouver une explication à cette sorte d'appendice.



FACE



PLAN

AMATHONTE 1985

0 1 2 3 4 5 6m

PORT D'AMATHONTE, Sondage 1 et 3, TONY KOŽELJ

Fig. 43. — Coupe et plan du sondage 1 + 3 (T. Koželj).

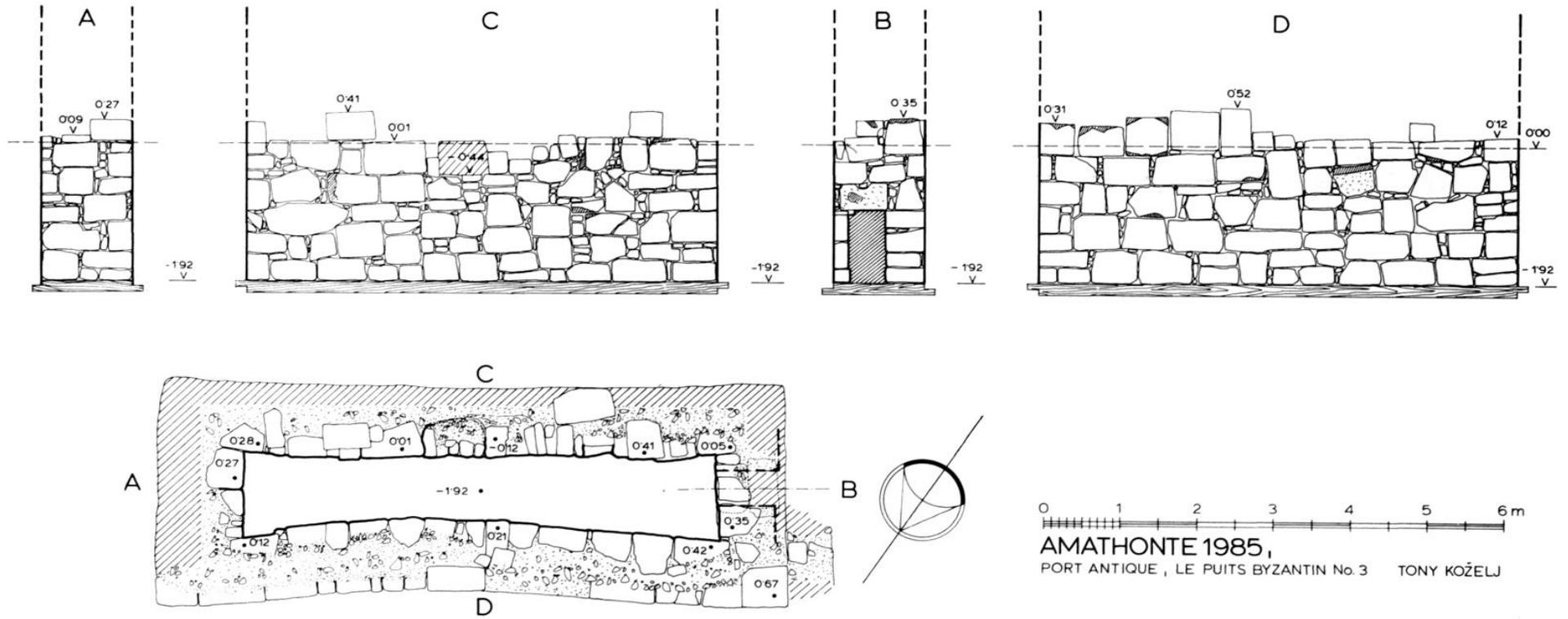


Fig. 44. — Plan du puits 3 (T. Koželj).

Le matériel peut être daté dans sa plus grande partie de la fin du IV^e siècle av. n. è.²⁶. Il est comparable à celui qui provient de la couche de destruction de 310-300 de la fouille de l'Acropole²⁷. À côté du matériel céramique d'importation, tel que les amphores à « lèvres-champignon », on distingue une production locale attestée par de nombreux ratés de cuisson trouvés pour ainsi dire dans chaque sondage. Les formes sont diverses, avec notamment des vases ouverts à bourrelets et à piedroit, des gobelets et des cruches²⁸. Les ateliers de production doivent se situer à proximité immédiate du port. La céramique archaïque et classique est peu nombreuse et semble largement résiduelle. On notera par ailleurs la découverte d'une couronne métallique de feuillage²⁹.

II. L'occupation paléochrétienne.

A. Les lignes de rivage.

En 1984, on avait distingué sur les photographies aériennes ainsi que lors des plongées, un alignement de pierres de ce que l'on avait cru être un quai d'époque paléochrétienne. Un examen plus approfondi grâce à deux sondages (fig. 38 n^{os} 10 et 11) a montré qu'il s'agissait de deux lignes non parallèles de grands blocs de « beach rock » qui pourraient appartenir à deux états successifs d'un rivage naturel. La fouille en sape sous ces rochers a donné une céramique peu abondante et atypique qui semble néanmoins dater essentiellement du début de l'époque impériale. En outre, on a dégagé le long du sondage 11 un cippe funéraire anépigraphique de type usuel à Amathonte. Les exemplaires inscrits les plus récents datent du III^e siècle de notre ère³⁰. La céramique provenant du comblement des puits indique que ces rivages furent occupés jusqu'au VI^e-VII^e siècle³¹.

B. Le puits 3.

Sur le plan publié en 1984³², on avait noté sur la plage un puits de forme rectangulaire, nettement plus grand que les deux autres fouillés auparavant³³ (fig. 44).

Son dégagement s'est avéré particulièrement difficile en raison de sa situation au bord de la mer : ni terrestre ni sous-marin, il s'est effectué tantôt par sugage dans l'eau, tantôt par fouille dans la boue.

Les parois du puits, formées de blocs taillés, sont très épaisses surtout au Nord (1 m). Elles reposent, comme dans les puits 1 et 2 sur une chaînage de poutres de bois. Dans la paroi Ouest, on avait réservé une ouverture de 1 m × 0,50 m à une profondeur de 1,25 m. Son utilité reste à expliquer. Une fouille en sape a permis d'y découvrir quelques tessons remontant aux II^e-III^e siècles de notre ère (notamment un fragment d'anse d'amphore « Pseudo-Cos en cloche »). Ces fragments sont nettement antérieurs au reste de la céramique de comblement du puits. Impressionnante en quantité, celle-ci est largement locale : vases culinaires, vaisselle de table, amphores destinées au transport d'huile et de vin³⁴. Le tout est homogène avec la céramique provenant du comblement des puits 1 et 2.

Dans les parois Nord et Sud on a noté la présence de rondins et de morceaux de planches, restes sans doute d'un escalier qui permettait de descendre dans le puits. Cet escalier et l'ouverture dans la paroi Ouest sont des éléments originaux par rapport aux puits 1 et 2 et laissent ouverte la question de la nature de cette construction : puits, citerne...

La nouvelle campagne a permis d'avancer dans la compréhension du plan général du port et de la constitution des môles. Le mode de construction homogène indique que l'ensemble a été bâti en une seule fois et le matériel recueilli semble montrer une activité de durée limitée, à la fin du IV^e siècle avant notre ère, confirmant la datation provisoire avancée dès la première campagne. Après une absence remarquable de céramique hellénistique tardive et du Haut Empire, on retrouve des traces d'occupation du rivage aux VI^e-VII^e siècles de notre ère. La dernière campagne prévue pour l'automne 1986 aura pour but d'élucider le système d'entrée dont on a exposé la complexité.

(26) L'étude de la céramique hellénistique a été confiée à Fr. Alabe, membre de l'École.

(27) Cf. *BCH* 102 (1978), p. 948.

(28) Cf. *ibid.*, p. 949, fig. 15-17.

(29) Les objets métalliques seront étudiés par C. Aubert.

(30) Cf. P. Aupert, *BCH* 103 (1979), p. 362-389 et 104 (1980), p. 237-258.

(31) Cf. pour les puits 1 et 2 fouillés en 1984 : *BCH* 109 (1985), p. 988-989, fig. 35-36.

(32) *BCH* 109 (1985), p. 986, fig. 33.

(33) Cf. n. 9.

(34) La céramique byzantine à l'exception des amphores, a été confiée à May Touma.